



Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Amboise, le **05 NOV. 2019**

OBJET : Appel à projets 2020 / Contrat de Ville d'Amboise

P. J. : 1 dossier documentaire.

Le Contrat de Ville d'Amboise 2015-2020 a été signé le 31 août 2015. Sa durée a été prolongée par la loi de finances du 28 décembre 2018 jusqu'en 2022. Dans ce contexte, et suite à l'évaluation à mi-parcours du contrat en début d'année, l'Etat a invité les collectivités porteuses des contrats de ville à élaborer de manière partenariale un *protocole d'engagement renforcés et réciproques* actualisant les objectifs prioritaires parmi les différentes orientations du contrat de ville. La signature de ce protocole est prévue pour la fin d'année 2019.

Les priorités du contrat sur lesquelles nous attendons des actions de votre part ont ainsi été réajustées :

L'emploi et le développement économique :

- ↪ Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers.
- ↪ Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants.

Cohésion Sociale :

- ↪ Renforcer la politique enfance / jeunesse.
- ↪ Favoriser l'accès aux droits et aux services.

Cadre de vie :

- ↪ Augmenter le niveau de propreté des quartiers.
- ↪ Inviter les habitants à s'approprier l'espace public.

Valeurs de la République et de la citoyenneté :

- ↪ Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – prévenir/lutter contre les discriminations.
- ↪ Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie.

Il sera porté une attention particulière à l'axe transversal "égalité femmes/hommes".

La construction des actions présentées et leurs résultats. Les actions soutenues dans le cadre de la politique de la ville concernent les habitants demeurant sur les quartiers prioritaires de **La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance et La Verrerie**. Il vous être rappelé que vous pouvez vérifier la domiciliation à un quartier prioritaire des personnes qui participent à l'action sur le site suivant : sig.ville.gouv.fr

TRANSMISSION & INSTRUCTION DES DOSSIERS :

1. Si vous souhaitez déposer un projet, vous devez **prendre rendez-vous avant le dépôt du ou des dossier(s)** avec le chef de projet « politique de la ville » de la mairie d'Amboise qui vous recevra en présence de Mme HAMOU, déléguée du Préfet pour examiner votre (vos) projet(s).

2. Une fois cet entretien réalisé, votre demande doit être saisie sur la plateforme en ligne du CGET « DAUPHIN » : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/> puis transmise au format PDF à chacun des financeurs sollicités avant le 20 décembre 2019.

Les décisions concernant les projets financés interviendront au plus tard en février 2020.

SUIVI ET DE L'EVALUATION DES ACTIONS :

↳ Pour chaque action retenue, des réunions de suivi et de pilotage devront être planifiées en présence des financeurs.

↳ L'évaluation est de même obligatoire. De fait, des indicateurs mesurables de suivi en vue d'évaluer l'impact de l'action doivent être définis dans chaque dossier puis transmis à la fin de la mise en œuvre de chaque action.

Nous vous remercions par avance de votre contribution à cet appel à projet.

Le Sous Préfet de Loches,

Signé

Philippe FRANÇOIS

Le Maire d'Amboise,

Signé

Christian GUYON



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE • EGALITE • FRATERNITE

MAIRIE D'AMBOISE (Service Politique de la Ville –
M. Pascal SALVAUDON) • BP 247 • 37402 AMBOISE CEDEX •
Tél. : 02 47 23 47 23 • Fax : 02 47 23 19 80
politiquedelaville@ville-amboise.fr

PREFECTURE D'INDRE & LOIRE (Bureau de la Politique de la
Ville – M. Karim LAYSSAC) • 15 rue Bernard Palissy •
37925 TOURS CEDEX 9 • Tél. 02 47 33 13 02 •
pref-pdv@indre-et-loire.gouv.fr